

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 265

présenté par
M. Berteloot

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La corrida est une pratique culturelle qui a toute sa légitimité en France. Elle est une tradition ancienne, un marqueur culturel, correspond à une identité et un atout économique certain pour les villes qui pratiquent la tauromachie.

Cette loi propose simplement de balayer les traditions françaises comme si elle n'avaient aucune valeur aux yeux des Français. La corrida n'est certes pas pratiquée nationalement mais il est essentiel que chaque commune puisse conserver ses us et coutumes même si elles ne plaisent pas au reste de la population étrangère à ces pratiques. Ce n'est pas parce que nous ne comprenons pas, nous ne pratiquons pas ou que nous ne connaissons pas qu'il faut interdire aux personnes concernées leur loisir, leur art ou leur pratique sportive.

Nous proposons donc de ne pas encore un peu plus entraver la liberté des Français.